

Les débuts de l'enseignement dentaire public à Nancy après la loi Brouardel de 1892

The first public dental school in Nancy after the Brouardel law of 1892

Alain Westphal

MCU-PH à la faculté d'odontologie de Nancy, département des sciences biologiques

Mots clés

- ◆ enseignement dentaire
- ◆ Nancy
- ◆ 1901
- ◆ 1910
- ◆ 1935

Keywords

- ◆ dental school
- ◆ Nancy
- ◆ 1901
- ◆ 1910
- ◆ 1935

Résumé

À Nancy, en 1901, apparaît la première école dentaire publique de France sous l'appellation d'Institut dentaire de la faculté de médecine. Cet événement s'inscrit bien dans l'environnement sociopolitique de la période de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne entre 1870 et 1914. Plusieurs périodes sont abordées. Après une approche exhaustive de la création, nous évoquons l'installation dans de nouveaux murs en 1910, puis en 1935. Ce second bâtiment dit "Heydenreich" est techniquement remarquable pour l'époque. Parmi les diverses réformes de 1968, l'Institut dentaire disparaît au profit de la faculté de chirurgie dentaire en 1971.

Abstract

In Nancy, in 1901, appears the first public dental school of France named "Institut dentaire de la faculté de médecine". This event fits in the social and political environment of the annexation of Alsace-Lorraine by Germany, between 1870 and 1914. Several periods are examined. After a particular insistence on the creation, the installation in new buildings in 1910 and 1935 is described. The second building known as "Heydenreich" is technically remarkable for this period. As one of the various reforms of 1968, the "Institut dentaire" is turned into the "Faculté de chirurgie dentaire" in 1971.

Dès le mois d'août 1870, avant même la signature du traité de Francfort le 10 mai 1871, Nancy voit son destin basculer. Suite à l'annexion de l'Alsace et de la Moselle (Alsace-Lorraine), elle devient la grande ville frontalière face à l'Allemagne. Les habitants des territoires annexés qui refusent la germanisation seront nombreux à se réfugier très rapidement à Nancy, malgré l'occupation prussienne qui durera jusqu'en 1873. La ville profitera beaucoup du dynamisme des émigrés (1, 2).

Strasbourg étant annexée, le 19 novembre 1871 une faculté de médecine est créée dans les locaux de l'École préparatoire de médecine, place Carnot à Nancy, dans le palais de l'université (six semaines après la signature du décret de transfèrement par Thiers). Les services cliniques prennent place dans les hôpitaux Saint-Charles mais l'enseignement dentaire est totalement ignoré.

C'est dans ce contexte très significatif que Nancy verra 30 ans plus tard la naissance du premier établissement public français d'enseignement dentaire. Nous aborderons successive-

ment la naissance de l'Institut dentaire en 1901, son installation dans des locaux spécifiques en 1910, son déménagement en 1935 dans ce qui est encore aujourd'hui le cœur des locaux cliniques du service d'odontologie du CHU de Nancy et enfin sa disparition administrative au profit de la faculté de chirurgie dentaire en 1971, après une brève existence comme École nationale de chirurgie dentaire.

L'essentiel des informations suivantes proviennent d'une compilation des comptes-rendus des conseils de la faculté de médecine et de l'Institut dentaire (3)

La création de l'Institut dentaire 1901-1909

En 1880 le Cercle des dentistes de Paris crée l'École dentaire privée de Paris alors qu'à Nancy seules les infrastructures médicales se développent avec la construction de l'Hôpital Central en 1883.

Correspondance :

96 av de Lattre de Tassigny
BP 50208, 54004 NANCY Cedex
Alain.Westphal@odonto.uhp-nancy.fr

Le 30 novembre 1892, la loi Brouardel sur l'exercice de la médecine fixe les règles pour l'accès à la profession de chirurgien-dentiste : "Nul ne peut en France exercer la profession de dentiste s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien-dentiste". Le 25 juillet 1893, la durée des études est fixée à trois ans. Le décret du 31 décembre 1894 modifiant le précédent permet l'ouverture d'écoles

dentaires libres à Paris, Bordeaux et Lyon.

Le 18 mai 1901, le doyen Gross fait accepter au conseil d'administration de la faculté de médecine sa conviction que celle-ci pourrait organiser l'enseignement dentaire comme il ressort de l'extrait suivant qui est en quelque sorte l'acte de naissance de l'Institut dentaire (reproduction intégrale de l'original) :

UNIVERSITE DE NANCY
FACULTÉ DE MÉDECINE
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBÉRATION DU CONSEIL
SÉANCE du 18 mai 1901

PROJET de CRÉATION d'un ENSEIGNEMENT DENTAIRE

M. le Doyen donne lecture d'un projet, très étudié, pour la création d'un enseignement dentaire à la Faculté. Il est, dit-il, une lacune très regrettable, c'est l'absence totale de l'enseignement dentaire dans les Facultés de Médecine. Cette lacune a été comblée par l'initiative privée et il s'est produit des Ecoles Dentaires libres, dont trois à Paris, une à Bordeaux et une à Lyon. M. le Doyen a pensé qu'on pourrait faire mieux que ces Ecoles qui ont besoin de faire sanctionner leurs actes par l'Etat pour les rendre valables, qu'on pourrait instituer un enseignement dentaire à la Faculté de Médecine même. Un premier projet fut rédigé, avec un programme conformément aux Décrets sur la matière. Les études dureraient trois ans ; il y aurait trois examens, l'enseignement serait donné par trois chargés de cours, un pour l'anatomie et la physiologie spéciales de la bouche, un pour la pathologie interne spéciale de la bouche, un pour la pathologie externe spéciale de la bouche et par un Dentiste Directeur de la clinique et du Laboratoire de prothèse dentaire. Un chef de laboratoire, des assistants, un garçon seraient adjoints à ce personnel. Le devis pour le premier établissement de l'enseignement et pour le traitement du personnel s'élèverait à la somme de 20.500 Francs. M. le Recteur fut saisi de ce projet et le transmit à M. LIARD qui déclara que le projet ne pourrait être accepté, l'Etat ayant abandonné l'enseignement scolaire aux Ecoles libres de PARIS et d'ailleurs.

M. LIARD revint cependant sur sa première idée et donna le conseil de fonder une école libre par actions à laquelle l'Etat viendrait en aide. M. le Recteur présenta la création d'un Institut Dentaire comme le moyen le plus efficace pour remédier à la prochaine diminution du chiffre des étudiants et des recettes de l'Université. D'après les calculs qui ont été faits, chaque élève apporterait dans ses trois années d'études la somme de 710 Francs à la Faculté, ce qui fait, en comptant, par comparaison avec d'autres villes, sur un total de 15 à 20 élèves, un revenu annuel de 3.550 à 4.700 Francs. En outre reviendraient au Trésor les droits d'examen et de Diplôme s'élevant à 250 Francs par étudiant, contre laquelle somme l'Etat devra évidemment une certaine reconnaissance. La considération grave de la diminution numérique des étudiants et la nécessité d'y remédier décidèrent M. LIARD, M. le Recteur et M. le Doyen à rédiger un projet définitif dont M. le Doyen donne maintenant lecture. Ce projet, essentiellement calqué sur le premier, présente certains points, et particulièrement comme les personnes à appeler à l'enseignement, qui seraient trois professeurs ou agrégés de la Faculté, chargés des cours d'anatomie et de physiologie, de pathologie interne ou externe de la bouche, de chirurgie dentaire, M. A. ROSENTHAL comme Directeur de la clinique et du laboratoire et M. R. ROSENTHAL comme chef de Laboratoire.

M. HERRGOTT propose d'adresser à M. le Doyen des félicitations pour le projet qu'il a pu si laborieusement établir.

Une discussion s'engage au sujet du personnel à appeler à l'enseignement et notamment des membres de la famille ROSENTHAL. Pour M. WEISS, l'Ecole Dentaire sera l'Ecole ROSENTHAL. Beaucoup de personnes pensent qu'il serait mauvais pour l'entreprise de proposer du même coup les noms de MM. ROSENTHAL père et fils, M. le Doyen croit bon au contraire pour la marche de l'Ecole que le Directeur de la Clinique et du Laboratoire ait comme collaborateur un assistant éprouvé par lui. La Faculté est consultée par M. le Doyen sur les différents points de la question. Aucune objection n'est faite sur le principe de la création d'un enseignement dentaire à la Faculté de NANCY. M. ROSENTHAL père est accepté sans avis contraire, comme Directeur de la Clinique et du Laboratoire dentaire. Quant à la désignation de M. le Docteur René ROSENTHAL, comme chef du laboratoire, les voix se sont partagées. Six mains se sont levées pour et six contre. Quelques-uns de nos collègues émettent l'avis qu'il vaudrait mieux ne pas désigner sur le projet l'assistant de M. ROSENTHAL et laisser celui-ci choisir son collaborateur.

Le Doyen,
Signé : GROSS

Le Secrétaire
signé : illisible.

La lecture de cette citation conjointement avec celle de l'ouvrage d'Hélène Sicard-Lenattier (1) révèle l'implication des émigrés alsaciens et de leurs descendants dans cette création. Le doyen Frédéric Gross (1844-1927), professeur de médecine opératoire, était originaire de Strasbourg. Dès 1874, il fonda la *Gazette Médicale de l'Est* qui se proposait d'assurer un refuge à la *Gazette Médicale des hôpitaux de Strasbourg* et fut nommé doyen en 1898. Son décanat fut particulièrement brillant. Son action au service de Nancy ne se limita pas à la médecine puisqu'on retrouve son nom dans diverses matières très différentes : l'hygiène sociale, la création d'une école de musique et d'une société philharmonique, le conseil presbytéral protestant... Le Dr André Rosenthal, dentiste au lycée de Strasbourg, ouvrit un cabinet dès novembre 1871, 4, rue d'Amerval à Nancy. Au sein de la Ligue des Droits de l'Homme fondée en 1898, il s'impliqua dans la défense de Dreyfus.

Nancy voit donc, le 18 juillet 1901, la création du premier établissement d'enseignement dentaire public organisé en France par arrêté du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Sans aucune aide de l'État, il reste à trouver les locaux, le financement et le personnel pour la rentrée 1901-02. L'enseignement et les travaux pratiques en laboratoire de prothèse ont lieu à la faculté de médecine, place Carnot. Le stage clinique se déroule dans un service de "consultation gratuite pour les dents" ouvert dans les Hospices civils avec trois départements de dentisterie opératoire, de pathologie dentaire et de prothèse. La faculté de médecine doit financer les enseignements avec d'autres sources comme les droits

d'inscription des étudiants et des dons des fournisseurs de matériel dentaire... Le personnel doit comporter un médecin (et pas un dentiste) formé à la dentisterie comme directeur de la clinique et du laboratoire de prothèse. Il est secondé d'un chef de laboratoire, des assistants et d'un garçon. Le docteur André Rosenthal, dont la notoriété est reconnue, prend la tête de la clinique et du laboratoire. Il décède très rapidement et est remplacé le 28 octobre par son fils René. L'arrêté du 16 décembre fixe les modalités de la session d'examen de chirurgien-dentiste en l'université de Nancy à compter de janvier 1902. Les patentés au 1er janvier 1892, dont la scolarité a été validée conformément au décret du 25 juillet 1893, passent trois examens. Les dentistes patentés avant le 1^{er} juillet 1889 ou les aspirants au doctorat en médecine qui ont validé un an de stage dans un service dentaire hospitalier n'en passent que deux. En 1902, la faculté de médecine et son institut dentaire s'installent rue Lionnois. L'ensemble des cours théoriques sera désormais dispensé dans les nouveaux locaux (Fig. 1).

Dès le 22 décembre 1906, le doyen insiste sur l'augmentation des effectifs, qui de 10 en 1902 sont passés à 53 en 1905. Les locaux de la clinique à l'hôpital et du laboratoire dentaire à la faculté sont devenus insuffisants. Les étudiants étrangers sont de plus en plus nombreux pour suivre les cours dispensés par l'Institut. Leurs apports financiers permettent de soutenir l'école en développement, puisque le ministre refuse catégoriquement un concours financier de l'État. Un projet de construction envisage l'extension d'un existant ou la construction d'un local indépendant. En 1908, le projet du nouvel Institut



Fig. 1. La promotion 1906-07 (coll. de l'auteur)

dentaire se met en place et des fonds sont trouvés auprès du conseil d'université. Le décret du 11 janvier 1909 fixe la durée des études à 5 ans en ajoutant 2 ans de "stage de prothèse" avant les 3 ans d'étude. Du fait de cette durée la plus longue en Europe, l'effectif des étudiants étrangers en vient à chuter.

Installation dans un bâtiment spécial rue Lionnois 1910-1935

La rentrée 1909-1910 se fait dans le nouveau local de l'Institut dentaire, rue Lionnois. C'est une première séparation d'avec le reste de la faculté de médecine. Les locaux mis à la disposition de l'Institut accueillent au total 107 étudiants, dont 35 seront diplômés à l'issue de l'année (Fig. 2).

Le 28 juin 1919, le Traité de Versailles rend l'Alsace-Lorraine à la France. Au sortir de la guerre le recteur Bluntz et le docteur René Rosenthal souhaitent réorganiser l'enseignement. Pour traiter la carence d'effectif, avec l'accord des autorités, ils partent faire des conférences et recruter dans les pays de l'Est. L'opération est une réussite. Dans les années trente, les étudiants français seront minoritaires. Les Bulgares, les Roumains, les Turcs notamment, feront les gros des effectifs.

En 1926, l'Institut dentaire est victime d'une importante campagne de presse qui dénigre la qualité de son enseignement. Le 5 février, le doyen dénonce les attaques de la presse dont l'Institut est la cible. Il s'agit en particulier de la presse professionnelle dentaire (*Bulletin Officiel du Groupement fédéral des Syndicats dentaires de France*, janvier 1926). Le 20 mars, le conseil d'administration admet la carence de l'enseignement et la nécessité d'une réforme. Le 18 avril, lors de la célébration du 25^{ème} anniversaire de l'Institut, le ministre visite et soutient l'établissement. Le 22 juin, il y a création d'un conseil d'administration spécifique pour l'Institut. Il se compose de dix membres : le doyen de la faculté de médecine,

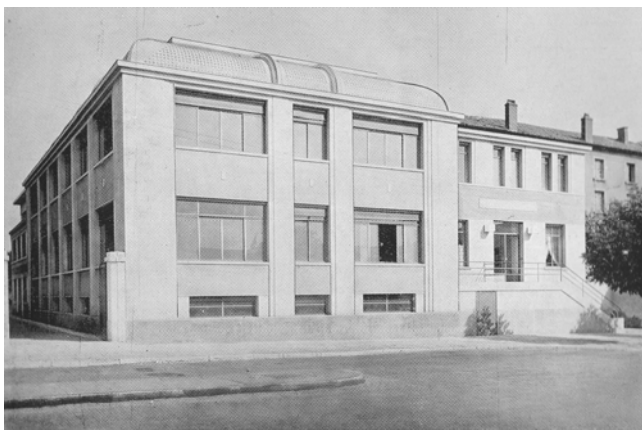


Fig. 3. L'Institut dentaire, rue Heydenreich (actuel service d'odontologie du CHU de Nancy (4))

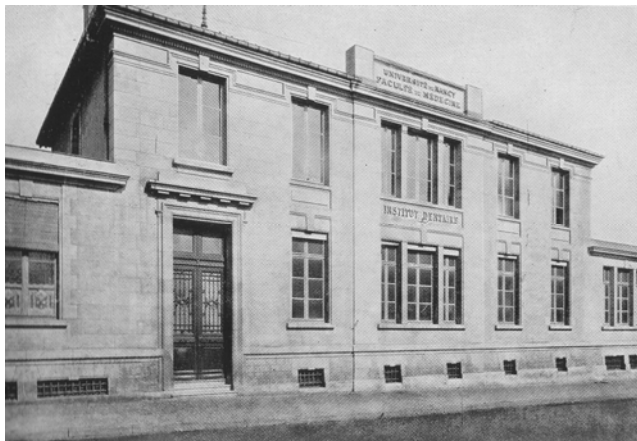


Fig. 2. L'Institut Dentaire, rue Lionnois (4).

le directeur de l'Institut, un professeur de la faculté de médecine membre du conseil d'université, un autre membre du conseil de faculté et les quatre chargés de cours les plus anciens. Une commission est chargée par le conseil de la faculté de médecine d'étudier les transformations à apporter à l'enseignement théorique et pratique de l'Institut. Elle met en évidence les insuffisances des locaux de la partie clinique, mais aussi celles de l'enseignement technique. Le 15 juin 1928 est abordée la question du financement de l'agrandissement des locaux. Un poste de sous-directeur est créé. Il faut être médecin depuis au moins deux ans. Le Dr Armand Rosenthal est nommé. Il deviendra directeur de 1936 à 1941. Le 25 janvier 1931, la décision est prise de construire de nouveaux locaux. Le 27 mars, une convention est conclue entre les Hospices civils de Nancy et la faculté de médecine en ce qui concerne les modalités d'activité de la clinique dentaire.

Installation dans les locaux de la rue Heydenreich depuis 1935

Le 5 juin 1931, le conseil constate une situation financière très prospère et augmente le salaire du Dr René Rosenthal ; il ne l'avait pas été depuis 24 ans. La période 1931-1935 est la période de la construction de la Clinique dentaire rue Heydenreich sous la direction de l'architecte Jean Bourgon, à qui l'on doit notamment la bibliothèque de la faculté de médecine (actuelle bibliothèque de pharmacie et d'odontologie) ainsi que la cité universitaire de l'avenue de la Libération... (Fig. 3).

Dès sa conception, le bâtiment est conçu spécifiquement pour accueillir l'Institut dentaire. Ce bâtiment est remarquable pour l'époque avec un éclairage latéral et zénithal qui permet au praticien de ne pas être gêné par des ombres portées. La difficulté technique réside dans la mise en œuvre des 70 fau-



Fig. 4. la salle d'extractions (4)

teuils avec tout leur outillage (Fig. 4 à 7).

Le conseil du 24 mars 1934 entérine une convention entre la faculté de médecine, l'Association des syndicats de chirurgiens-dentistes de Lorraine et l'Office d'hygiène social. Il y a création d'un dispensaire gratuit et d'un service de travaux pratiques cliniques pour la formation des étudiants. Cette année là, André Huguin est diplômé et prendra bientôt une part importante au devenir de l'Institut sans pouvoir le diriger car non médecin.

Le 7 mai 1935, le conseil décide l'achèvement des travaux de construction des locaux selon un projet moins ambitieux. La décision est prise du transfert vers "Heydenreich". Les locaux de la rue Lionnois sont affectés à la morgue qui s'y trouve encore.

Les années 1939-1944 sont évidemment une période troublée pour l'enseignement de la dentisterie à Nancy. Malgré tout, l'école dentaire ne fermera pas et il sortira une promotion

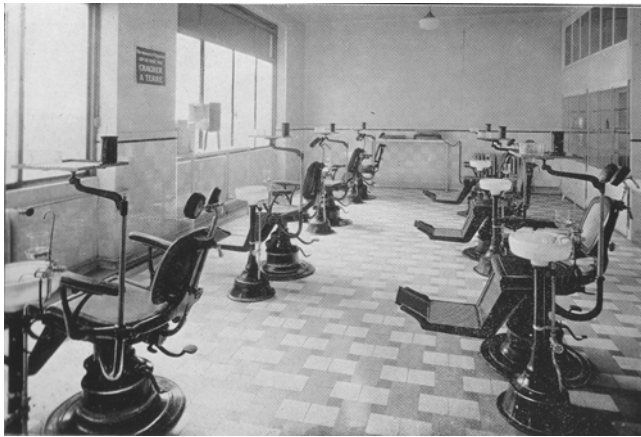


Fig. 5. La grande salle opératoire (4).

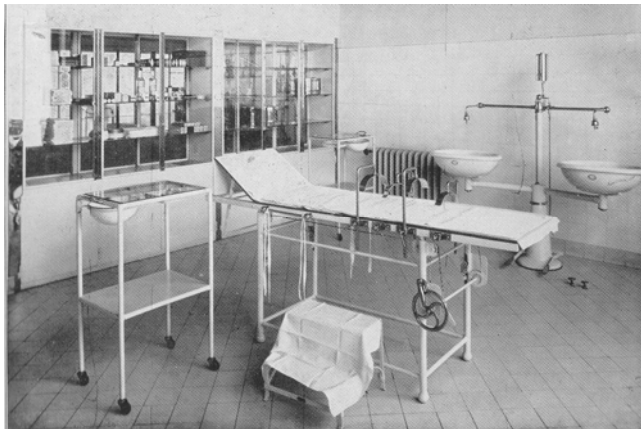


Fig. 6. la salle d'opération



Fig. 7. André Huguin et Roger Heck (coll. de l'auteur)

tous les ans (témoignage du Pr François Abt, étudiant de 1939 à 1945). En 1941, le Dr Armand Rosenthal, d'origine juive, est administrativement contraint de quitter son poste. Il prend le maquis dans le Vercors. Il sera tué en 1944. Il sera ultérieurement remplacé par le Dr Jean Barthélémy. André Huguin, alors prisonnier de guerre, sera libéré et rejoindra l'Institut grâce à l'intervention du responsable allemand de la clinique. Les locaux de l'Institut sont partiellement occupés. La grande salle de travaux pratiques devient la clinique dentaire des cadres allemands où opèrent les praticiens allemands. Faute de crédits, les soins redeviennent payants pour la population régionale. On vient en autocar de toute la Lorraine, avec son repas, pour se faire soigner les dents par les étudiants.

En 1951 le Pr Houpert remplace le Dr Barthélémy, mais André Huguin dirige pendant l'intérim, une première pour un non médecin. À partir de 1958, le Pr Gosserez sera le dernier directeur de l'Institut.

Le 9 février 1967, jour de la fête de sainte Apolline, notre confrère Michel Jamar inaugure sa fresque de la patronne de la profession dans la salle du conseil de l'Institut.

Création des UER d'odontologie et disparition administrative de l'Institut dentaire

Le décret du 26 avril 1968 crée une École nationale de chirurgie dentaire très temporaire à Nancy. Au 1er octobre de la même année, André Huguin en est nommé directeur à titre provisoire. C'est la fin de l'Institut dentaire mais il est toujours là pour de nombreux nancéiens... En 1971, la nouvelle unité d'enseignement et de recherche de Nancy se déclare faculté de chirurgie dentaire. André Huguin en devient le premier doyen, le 6 janvier.

Références

1. SICARD-LENATTIER Hélène. *Les Alsaciens Lorrains à Nancy 1870-1914*, Haroué 54740, Gérard Louis, 2002
2. BOQUILLON Françoise, GUYON Catherine, ROTH, François. *Nancy du bourg cadastral à la communauté urbaine, 1000 ans d'histoire*, Nancy, Place Stanislas, 2008
3. PETRAZOLLER François. *Faculté de Chirurgie Dentaire de l'Université Henri Poincaré, Nancy 1*, compilation d'archives de l'Institut dentaire et de la faculté de chirurgie dentaire déposées aux archives départementales, rue de la Monnaie à Nancy, 1999
4. *L'Institut Dentaire de la Faculté de Médecine de Nancy*. Plaquette publicitaire, largement illustrée, destinée aux étudiants français et étrangers, Imprimée chez J. Coube et fils à Nancy, dans les années 30.
5. En outre, deux sites internet contiennent des informations sur le thème :
<http://www.odonto.uhp-nancy.fr>
<http://www.medecine.uhp-nancy.fr/pages/histoire/histoire.html>



Fig. 8. Ste Apolline, peinture murale de M. Jamar, 1967 (cliché de l'auteur)